



## Conseil Municipal : séance du 22 février 2017

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 22 février, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	-
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Absents :	1
Date de convocation	
16 février 2017	

**Etaient présents** : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

**Excusé** :

**Absente** : Sophie GEGU

Secrétaire de séance : *Christiane LANGÉ*

Le compte rendu du 18 janvier 2017 a été adopté à l'unanimité.

### INTERCOMMUNALITE

#### **PNR LAT : Intervention de madame BUSNOT-RICHARD du Parc Naturel Loire Anjou Touraine sur les Energies Participatives.**

Dans le cadre du contrat d'objectifs Territoire Energie Climat entre le PNR et l'ADEME, 4 montages de projets participatifs sont engagés d'ici le 31 mars 2019, pour tout type d'énergie renouvelable.

Les projets seront portés par différents types d'acteurs : des entreprises, des collectivités ou des particuliers. Ils consistent à mettre à disposition une toiture et/ou à participer au financement, soit directement, soit via une structure intermédiaire.

Il peut s'agir d'un moyen de financer partiellement un investissement par la revente de l'énergie produite par un hangar communal, par exemple. Mais une étude préalable est nécessaire pour dimensionner le projet. Le PNR subventionne l'étude, uniquement s'il y a un projet participatif. Si la collectivité renonce au projet après l'étude, la subvention est quand-même versée.

Enedis fournit un tarif d'achat à la date de dépôt du projet.

Le placement est sans risque et le retour sur investissement est de 13 à 20 ans. Les panneaux sont français et les onduleurs sont européens. Une filière de recyclage est prévue mais, pour l'instant, ils sont stockés. La note de projet recense toutes les dépenses juridiques. L'association a la charge de la maintenance, qui peut être réalisée par un électricien local.

Monsieur le Maire suggère de revenir sur le sujet lors d'une prochaine réunion, quand on aura plus d'éléments.

#### **CA SAUMUR VAL DE LOIRE : mise en place des commissions**

Gilles TALLUAU siègera dans la commission « aménagement du territoire, urbanisme et gens du voyage » ainsi que dans la commission « Transport, mobilités et numérique ».

Par ailleurs, monsieur le Maire a intégré le SMO syndicat mixte ouvert du Maine et Loire pour le déploiement du haut débit. Bien que suppléant, il a demandé au président de participer aux réunions afin d'espérer peser sur les décisions prises en la matière.

Monsieur le Maire précise qu'au vu des enjeux et des projets communaux, il est important d'être présent au sein de ces trois instances.

Sylvie BELLANGER siègera dans la commission « politique sociale, jeunesse, santé, prévention de la délinquance » et dans la commission « culture, programmation culturelle et lecture publique ».

Un groupe de travail sur l'enseignement musical est en cours de constitution et Sylvie BELLANGER ajoute qu'il faut participer à cette commission pour mieux appréhender l'avenir de notre école de musique.

D20170222-01-SivmPartEmpruntMaisonRetraiteAllonnes

#### **SIVM du Pays Allonnais : Contribution financière à l'extension de la « Résidence du Bois Clairay »**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par la commune de Varennes-sur-Loire, par délibération n° 20140219-05 du 19 février 2014, de soutenir financièrement, au même titre que les six autres communes Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Villebernier et Vivy, l'extension de trente lits de la maison de retraite du Pays Allonnais - « Résidence du Bois Clairay », sise à Allonnes.

Ce soutien consiste en un versement annuel au SIVM du Pays Allonnais d'une contribution permettant à ce dernier de faire face au remboursement des échéances de l'emprunt d'1.3 M€, contracté fin 2016 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou ; montant qui doit être versé par le SIVM au budget annexe de la Maison de Retraite sous forme de subvention d'investissement dans le but de limiter l'impact financier de l'extension sur les prix de journée dudit établissement.

Les contributions des communes seront calculées chaque année en fonction des populations municipales - source INSEE - en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier et du montant des échéances de l'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

L'amortissement de l'emprunt d'1.3 M€ contracté auprès de la CRCMA, qui porte sur une durée de 20 années, soit 80 trimestrialités avec amortissement constant du capital, débutera le 15 mars 2017 pour se terminer le 15 décembre 2036.

Pour l'exercice 2017, les échéances trimestrielles de l'emprunt seront d'un montant total de 80 914.21 € (capital et intérêts).

Selon les éléments ci-avant les contributions des communes s'établiraient pour 2017 ainsi qu'il suit :

ALLONNES (49002) :	6,48 € x 3 009 hab.	=	19 498,32 €
BRAIN-SUR-ALLONNES :	6,48 € x 1 981 hab.	=	12 836,88 €
LA BREILLE-LES-PINS :	6,48 € x 592 hab.	=	3 836,16 €
NEUILLÉ :	6,48 € x 992 hab.	=	6 428,16 €
VARENNES-SUR-LOIRE :	6,48 € x 1 866 hab.	=	12 091,68 €
VILLEBERNIER :	6,48 € x 1 501 hab.	=	9 726,48 €
VIVY :	6,48 € x 2 555 hab.	=	<u>16 536,40 €</u>
	Total		80 974,08 €

Chaque année les communes recevront de la part du SIVM le montant de leur contribution suivant le mode de calcul ci-avant exposé.

L'assemblée municipale est appelée à en délibérer pour engager la commune à payer sa contribution jusqu'au terme de l'amortissement de l'emprunt.

Monsieur le Maire entendu en son exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de ce sujet, et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Confirme le soutien financier de la commune pour l'extension de la « Résidence le Bois Clairay »,
- Donne son accord sur le mode de calcul de la contribution annuelle de chacune des communes,
- S'engage à inscrire annuellement les crédits nécessaires à cette contribution jusqu'au terme de l'emprunt,
- Autorise M. le Maire à payer la contribution 2017 et celles à venir à réception de l'avis des sommes à payer qui sera établi par le SIVM du Pays Allonnais.

#### **SIVM : mutualisation : plan de désherbage**

Une réunion sur le Plan de Désherbage Communal a eu lieu. L'achat de matériel peut être subventionné de 10 à 80 %.

**SMAEP** : Les comptes se redressent. La capacité d'investissement du syndicat est de 346 000 euros.

Une antenne FREE sera installée le 1<sup>er</sup> avril sur le château d'eau de Turquant. Elle rapportera 4 500 euros au syndicat, qui disparaîtra le 31 décembre 2017 au profit de la communauté d'agglomération.

Une visite de l'usine de traitement de l'eau a été programmée le 7 avril à 10h00.

#### **REVISION PPRi Val d'Authion : demande de révision de la carte des enjeux**

Monsieur le maire a donné lecture du courrier de Madame la préfète en réponse à la demande du 04/04/2017 de révision de la carte des enjeux. Elle n'a pas donné une suite favorable au classement en zone AZU des parcelles AB449 (située au sud de la rue de l'Harmonie) et AB308 au motif qu'elles ont été inondées en 1856.

#### **FORMATION du personnel communal en février et avril.**

Une partie du personnel assurant l'encadrement de la pose méridienne participe à une formation « Accompagnement sur le temps du repas » (4 jours) à Varennes, et le personnel de l'école maternelle participe à une formation « Bienveillance », à Turquant.

### Loisirs Culture Tourisme Vie Associative du 02/02/2017

Les deux commissions se sont réunies le 2 février afin de discuter de la rénovation des courts de tennis et de l'installation d'un terrain multisport.

Trois entreprises se sont déplacées et deux ont adressé une offre.

Il est retenu de refaire un court sur les deux si on veut conserver la pratique du tennis à Varennes-sur-Loire

Quant à l'emplacement du terrain multisport, le choix sera fait en concertation avec les utilisateurs potentiels.

Monsieur le maire évoque la possibilité de faire une salle de remise en forme, gérée par une association, dans la partie extension de la salle de sport, car elle est sous-exploitée.

D20170222-02-VoteSubventions2017associations

### SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les montants des subventions aux Associations suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	2 200	Ecole de Musique de Blou Brain Varennes	13 140
AMIS DE L'ORGUE Varennes/Loire	300	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	3 200
AREGHAT	50	GDON VARENNES	467
ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou)	20	MUSIC'A VARENNES	1 600
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire	6 500	S.P.A autonome du Maine et Loire	582
CHEUR A CEUR Chorale	500	USV TENNIS	1 400
CO-LIBRIS Bibliothèque	2 210	ONEA Omnibad Nord Est Anjou	800
COMITÉ DES FÊTES	1 750	USEP	456
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 pour un <b>TOTAL de 35 175 €</b>			

D20170222-03-Adhesions

### ADHESIONS 2017

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le renouvellement des adhésions ou cotisations annuelles aux organismes suivants :

Organismes	Montant 2017
AMF 49	686,57
CAUE	193,40
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00
PLANTE ET CITÉ	105,00

D20170222-04-DépensesInvestissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Vu la délibération N° 20170118-04 autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 ;

Vu les projets d'investissement qui sont présentés par Gilles TALLUAU et proposés par la commission BUDGET du 14 février 2017 ; monsieur le Maire informe que les dépenses d'investissement suivantes sont engagées :

FOURNISSEURS / OBJETS	Montant TTC
PEPINIERES LA SAULAIE - 61 arbres	2 139,35
HUET - Souffleur	769,00
LUC DURAND - Travaux de voirie	6 257,57
API - Sécurité incendie blocs de secours	2 136,00
TALPA - Etudes « Loire-Chavigny »	28 800,00
TALPA - Etudes « Bourg »	13 200,00

Le montant des dépenses d'investissement proposé pour 2017 s'élève à 807 591 €, incluant 160 754 € d'restes à réaliser, et le détail des dépenses d'investissement 2016 a également été présenté.

## **TARIF 2017 : Coupure de route**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de mettre à l'ordre jour la modification des tarifs de « coupure de route ».

Après étude des coûts de remise en état d'une route après la coupure sollicitée par les usagers, et les tarifs pratiqués par d'autres communes, il s'avère que le tarif actuel est sous-estimé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **PRECISE** que le système de « taupage » doit être privilégié ;
- **PRECISE** qu'une demande préalable écrite doit être formulée et soumise à autorisation du maire ;
- **FIXE** le nouveau tarif « coupure de route » à **160 €**.

## **RESTRUCTURATION BOURG-CHAVIGNY : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que différentes études de restructuration de la traverse du bourg et du secteur compris entre la place de Chavigny et la rue de la Loire ont été réalisées mais demandent à être affinées et complétées ;

En effet, compte tenu :

- ✓ de la construction en 2015 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (5 cabinets) et de son extension (3 cabinets) déjà retenus par des professionnels de santé et dont l'ouverture est prévue en avril 2017 ;
- ✓ des nouveaux logements sociaux de la rue de l'Harmonie ;
- ✓ des équipements déjà existants : centre culturel avec bibliothèque communautaire, école de musique, maison de la nature et de la chasse ;
- ✓ du prochain positionnement de la pharmacie avec son projet de télé médecine (en 2018) ;
- ✓ du futur lotissement de l'Ouche Maréchal ;

Il est devenu indispensable de restructurer cet espace de cohésion sociale pour :

- Faciliter l'accès à ces équipements et services de soins, services publics ou marchands ;
- Soutenir la rénovation de l'habitat et la revitalisation des commerces de proximité tout en privilégiant la transition écologique et énergétique, dont l'école de musique... ;
- Permettre l'attractivité en soutenant les moyens modernes de télécommunication (Télé médecine, enseignement musical... ) ;
- Sécuriser la circulation, notamment celle de l'enfance et la jeunesse (points d'arrêt des cars scolaires et transports en commun) et permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (modification de voirie et création de liaisons douces vers les autres équipements : école, maison de l'enfance, équipements sportifs, foyer des jeunes, commerces, agence postale, mairie...).

Par ailleurs, une intégration au dispositif « **Cœur de Ville** » serait souhaitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE :**

- **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

PROJET « RESTRUCTURATION BOURG-CHAVIGNY »	Montant HT
ETUDES	130 000
TRAVAUX	860 000
<b>TOTAL</b>	<b>990 000 €</b>

Les subventions suivantes peuvent être sollicitées auprès de l'ETAT, de la REGION dans le cadre :

- De la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- du Contrat de Ruralité (DSIL CR) coordonné par la CA Saumur Val de Loire,
- du Pacte Régional pour la Ruralité (Fonds Régional de Développement des Communes)
- de la Réserve parlementaire (TDIL)

○ **Le plan prévisionnel de financement suivant :**

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>montant HT</b>
ETAT DETR	425 700 €
ETAT - DSIL Contrat de Ruralité	297 000 €
RÉGION Pacte de Ruralité	49 500 €
TDIL (réserve parlementaire)	19 800 €
AUTOFINANCEMENT ou emprunt	198 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>990 000 €</b>

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions indispensables à la réalisation de cette opération ;
- CHARGE monsieur le Maire de demander à monsieur le Président de la communauté d'agglomération de SAUMUR VAL DE LOIRE l'inscription au dispositif « ANJOU CŒUR DE VILLE ».

Concernant le projet « Bourg Chavigny » une réunion de présentation par le cabinet TALPA du projet aura lieu en mairie le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 10h00.

D20170222-07-Tennis

### **TERRAIN de TENNIS**

La commission « Loisirs Culture-Tourisme et Vie Associative » s'est réunie le 02/02/2017 ayant pour objet d'étudier le dossier « TENNIS ».

Il y a quelques années, un des terrains de tennis avait été rénové en surface mais, à ce jour, il s'avère que ce terrain est impraticable et demande à être entièrement refait.

Monsieur David CHEVALIER a présenté plusieurs estimations financières avec différentes options de réhabilitation. La commission propose de refaire à neuf ce terrain considérant que l'autre court, bien que vieillissant, est praticable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE :**
  - Le Budget prévisionnel d'investissement qui s'élève à **25 000 € HT** ;
  - Le plan prévisionnel de financement suivant :

<b>TENNIS</b>	<b>montant HT</b>
ETAT DETR	8 750 €
REGION Pacte de Ruralité	2 500 €
FF TENNIS	8 750 €
AUTOFINANCEMENT	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter, les subventions indispensables à la réalisation de cette opération.

D20170222-08-Preau-Accessibilite-Multisports

### **PRÉAU – ACCESSIBILITÉ -TERRAIN MULTISPORTS**

La commission « Loisirs Culture-Tourisme et Vie Associative » s'est réunie le 02/02/2017 afin d'étudier les projets suivants :

- 1 **Construction d'un préau dans la cour des classes maternelles.** En effet, aucune structure de ce type n'existe ; elle permettrait la pratique d'activités extérieures ou rassemblements divers qui ne justifient pas de se faire en salle.
- 2 **Travaux d'accessibilité à l'école :** dans le cadre l'ADAP, le conseil municipal avait programmé des travaux d'installation de mains courantes, conformément au programme déposé en préfecture.

- 3 **Terrain Multisports** : Sylvie BELLANGER rappelle par ailleurs la nécessité de créer un terrain multisports pour l'enfance et la jeunesse et sollicite également par le conseil municipal des jeunes. Cet équipement sportif et de plein air vise à favoriser la cohésion des jeunes à proximité des espaces existant sur la commune tels que les accueils de loisirs, périscolaires et le foyer des jeunes « vivado ».

Sur avis de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE :**

- **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

<b>PREAU – ACCESSIBILITÉ - MULTISPORTS</b>	<b>Montant HT</b>
Construction d'un préau	8 550 €
Travaux d'accessibilité	4 700 €
Construction d'un terrain multisports	41 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>

- **Le plan prévisionnel de financement suivant :**

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>montant HT</b>
ETAT DETR (B2 et B5)	17 500 €
ETAT DETR (A1)	2 250 €
REGION Pacte de Ruralité	5 500 €
TDIL (réserve parlementaire)	11 000 €
AUTOFINANCEMENT	18 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>

- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter, les subventions indispensables à la réalisation de cette opération.

D20170222-09-ConventionVivado

### **VIVADO : Convention financière**

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu d'établir une convention financière et d'objectif avec l'AFR VIVADO et il en donne lecture.

Il rappelle que l'association gère les activités Jeunesse et Enfance au foyer et à la Maison de l'enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

D20170222-10-ConventionONEA2017-2020badminton

### **ONEA : Convention financière**

Monsieur le maire informe que l'association Omnibad Nord Est Anjou demande la signature d'une convention pour que la commune s'engage à participer au financement des emplois ONEA sur une durée de 4 ans (2017 - 2020), pour un montant annuel de 800 €.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions et modalités de versement de l'aide octroyée au titre du dispositif « emplois et encadrement sportif territorial » dont les deux objectifs majeurs sont :

- Soutenir la réalisation d'un projet de territoire et en particulier sur la commune de Varennes ;
- Poursuivre la pérennisation des deux emplois ONEA pour l'encadrement sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 4 ans et pour le versement d'une subvention annuelle de 800 €.

**RD 85 : Information concernant la limitation de vitesse rue de la Morelle (70 Km)**

La vitesse sera limitée à 70 km/h rue de la Morelle. En revanche, la vitesse sera réglementée à 90 km/h aux alentours du pont dit « de malheur » mais une signalisation de danger renforcée sera mise en place.

**QUESTIONS DIVERSES**

- PLUiH (projet de territoire) réunion publique du 08/03/2017 à 18 h 30 Vivy
- Boule de fort : challenge des cantonniers le 04/03/2017 à Villebernier
- Fête du vélo 25/06/2017
- Un nouvel infirmier est arrivé à la maison de santé
- Un courrier a été adressé au président du conseil départemental pour lui demander d'interdire la circulation et de mettre en place la signalisation réglementaire sur le pont de Montsoreau le samedi 9 septembre 2017 à l'occasion du centenaire du pont. Chacune des trois communes organisatrices a voté un budget de 2 000 euros.

**TOUR DE TABLE :**

Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du dernier conseil d'école.

Michel LAMAND : Suite aux travaux de renforcement des réseaux, les usagers seront prochainement raccordés et le remplacement des éclairages est en cours.

Sylvie BELLANGER : le compte-rendu de la réunion sur les 100 ans du pont de Montsoreau est parti par mail.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 15 mars 2017 à 20h30.

*La séance est levée à 23h50.*

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégé	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					